

Juge de difficulté niveau 1

Objectif :

Former le candidat afin qu'il maîtrise les compétences minimales pour assurer les postes de :

- Juge de voie
- Chronométrateur
- Gestion de l'isolement

Durée de la formation :

Une journée soit 7 heures

Lieu :

En salle et sur le terrain (cas concrets)

Public concerné :

Toute personne ayant une expérience minimale de la compétition et intéressée par le jugement ou l'arbitrage (compétiteur, accompagnateur)

Pré-requis :

Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :

- Être dans sa 12^{ème} année,
- Être présenté par le président de son club,
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité,
- Justifier d'une expérience d'au moins deux compétitions d'escalade de difficulté.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de la présentation d'une attestation d'expérience attestée par le président du Comité Territorial ou à défaut de la Ligue FFME.

Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

Si le stagiaire est un mineur, son tuteur légal fera une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois pour le mineur.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation pédagogique

Stage pratique :

Pour accéder au stage pratique de juge de difficulté niveau 1 le candidat doit être titulaire de :

- La licence FFME en cours de validité,
- L'attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation de juge de difficulté.

Les stages pratiques s'effectuent sur des compétitions officielles, tel que précisé ci-après, en situation de stagiaire et en présence d'un tuteur. Le tuteur doit être titulaire, soit d'un brevet de juge de difficulté de niveau supérieur au stagiaire accompagné, soit d'un brevet de président de jury de compétition d'escalade à jour de sa formation continue.

Lors du stage pratique de Juge de difficulté niveau 1, le candidat doit valider au moins deux compétitions officielles de difficulté, dont au moins une de niveau régional. Le candidat dispose de 2 saisons sportives complètes pour réaliser l'intégralité de son stage pratique, à partir de la date d'obtention de son attestation de réussite à la formation de juge de difficulté.

Information complémentaire : Titularisation

A l'issue de son stage pratique, le candidat demande sa titularisation auprès du service formation national en joignant son attestation de stage.

La validation de ce stage peut se faire sur l'intranet fédéral.

Modalité d'inscription : Dossier de candidature :

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage. Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du service formation de la Ligue Occitanie.

[Télécharger le règlement](#)

Personnes en situation de handicap :

La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)

Contact /réfèrent FFME : Aurélie Martin / a.martin@occitanie.ffme.fr

Calendrier de formations : [Formations Escalade](#)

